



PROPOSITION DE SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DU FONDS CAURIS CROISSANCE (FCC) AU TOGO

Date D'approbation :

27/03/2008

Pays :

TOGO

Localité :

PME et PMI de la zone
UEMOA

Type :

Prêt

Montant :

2 500 M FCFA

1. IDENTIFICATION DU PROJET

La Banque, actionnaire de référence du Fonds Cauris Croissance (FCC) a participé à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mars 2008 qui a approuvé la résolution portant augmentation du capital du FCC de 5 095 M FCFA à 10 190 M FCFA. La requête sollicitant la participation de la BOAD à L'opération a été soumise à La Banque par lettre en date du 10 avril 2008 du Directeur Général du FCC.

Le présent rapport d'évaluation a été élaboré sur la base de la documentation et des informations recueillies auprès de Cauris Management SA, société de gestion du FCC et des séances de travail tenues avec l'équipe de gestion.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

L'augmentation de capital est justifiée notamment par les considérations ci-après :

- Le potentiel de L'activité de capital-investissement : le FCC qui a démarré ses activités en janvier 2006, avec un premier closing à 5 095 M FCFA, a investi en moins de deux ans (sur une période d'investissement maximale de cinq ans) plus de 65% des ressources du Fonds, lesquels représentent 35% des besoins en fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises entrées en portefeuille. Au regard du pipeline, le premier closing du FCC sera entièrement investi avant la fin du premier semestre 2008.
- La taille relativement modeste du FCC : Cauris Management (le Gestionnaire) est contraint de négocier des co-investissements avec d'autres structures. Le doublement du capital social du FCC permettra d'atteindre une gamme plus importante d'entreprise-cibles (tout en restant dans le même segment de marché) conférant ainsi une implication significative du FCC dans le développement des entreprises afin de générer à terme des plus-values importantes.
- Les opportunités d'investissements dans L'UEMOA au regard des difficultés des entreprises et des PME/PMI à accéder à des ressources financières stables auprès du secteur bancaire.

3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Le projet a pour objet, la souscription de la BOAD à hauteur de 2 500 M FCFA à l'augmentation au capital social au Fond de 5 095 M FCFA à 10 190 M FCFA.

L'objectif visé est : (i) le doublement du capital afin de saisir les opportunités en matière de capital-investissement qu'offrent les entreprises de la zone UEMOA dans le cadre du développement de leurs activités et (ii) maximiser la rentabilité des capitaux investis qui passe d'un TRI de 15% pour le premier closing à un TRI de 22%.

4. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

Les opportunités d'investissements dans L'UEMOA au regard des difficultés des entreprises et des PME/PMI à accéder à des ressources financières stables auprès du secteur bancaire.

5. LES COMPOSANTES DU PROJET

Au total, L'augmentation de capital du FCC permettra de: (i) le doter d'une capacité financière lui permettant de développer rapidement ses avantages concurrentiels propres pour asseoir sa crédibilité et son leadership dans le métier et (ii) atteindre une gamme plus importante d'entreprises-cibles tout en réalisant des investissements significatifs dans le même segment de marché,

6. COÛT ET FINANCEMENT

de l'augmentation au capital social au Fond d'un montant de 5 095 M FCFA à 10 190 M FCFA. Il est financé comme suit :

BOAD (2 500 M FCFA).